

Association Sans But Lucratif
4, rue de Berne,
7730 Leers-Nord

Règlement Quickschool

Chers parents,

Comme vous le savez, nous utilisons l'application Quickschool.

Vous avez dû recevoir login et mot de passe pour vous connecter à cette application.

Si ce n'est pas le cas, merci de nous envoyer un mail à notre adresse :

leprogres@estaimpuis.be

1. N'hésitez pas à nous contacter si vos données signalétiques sont erronées dans votre application. Vérifiez également que tous vos enfants apparaissent bien dans votre application.
2. Il est indispensable de vérifier que votre encours soit suffisamment approvisionné en faisant un virement sur le compte de l'ASBL Le Progrès (BE05 3631 6294 4175) dans les plus brefs délais. Vous ne pouvez pas utiliser directement l'application pour faire ce versement.
3. Lorsque votre versement sera validé par nos services dans les 72 heures minimum, vous pourrez commander les repas.
En dehors de ce délai, si votre encours n'est toujours pas alimenté, contactez nos services au 056/482020.
Si vous souhaitez commander le repas du 1^{er} septembre, il faut que votre compte soit alimenté AVANT CETTE DATE.
4. Nous vous rappelons que, sans la communication structurée fournie par l'ASBL, le paiement n'est pas pris en compte de suite car la comptable doit faire des recherches pour retrouver l'enfant concerné.
5. N'oubliez pas de commander ou décommander les repas avant 8H30.
L'enseignant ne gère donc plus la commande des repas de vos enfants et peut ainsi se consacrer pleinement à l'éducation de ceux-ci.
Si vous oubliez de commander ou de décommander les repas, c'est VOTRE RESPONSABILITE et non celle de l'école (directions et enseignants) !
En cas d'oubli, nous ne laisserons bien évidemment pas votre enfant sans repas mais
UNE PENALITE de 2 EUROS par repas oublié vous sera imputée.
6. N'oubliez pas de décocher le ou les repas lorsque votre enfant est malade ou absent.
Dans le cas contraire, le repas étant commandé auprès du traiteur, il sera d'office prélevé sur votre encours.
7. Les repas peuvent être réservés jour par jour, par semaine ou par mois, cela à votre convenance.

8. Si vous avez plusieurs enfants mangeant à la cantine, réservez pour CHAQUE ENFANT mais n'oubliez SURTOUT pas de valider avant de passer à l'enfant suivant.

9. Attention !

. **L'encours global n'est débité qu'au moment de la facture.**

Pour connaître le montant qu'il vous reste pour réserver vos repas, veuillez vérifier le contenu de la tirelire = LOGO.

Les attestations pour les impôts ne seront délivrées que pour les factures payées sur l'année concernée.

. **N'oubliez pas de faire les mises à jour régulièrement.**

10. POUR L'ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE.

Si votre enfant est inscrit à l'accueil extra-scolaire, il reçoit une carte QRcode (Ce qui se trouve également dans l'application) reprenant le nom et le prénom de votre enfant.

Vous devez présenter cette carte lorsque vous déposez ou reprenez votre enfant à l'accueil extra-scolaire. De ce fait, la responsabilité de l'heure d'arrivée ou de départ vous incombe.

A toutes fins utiles, nous vous rappelons le lien à utiliser :

www.quickschool.be